

Altran : la CFDT accompagne les salariés de Toulouse vers le TEC (Technology & Engineering Center)

En juillet 2020, en réponse à la crise de l'aéronautique, Altran, leader sur le conseil en ingénierie, lançait un centre d'expertise sur Toulouse en projetant d'y transférer plus de 2 000 salariés.

Première organisation syndicale chez Capgemini et Altran Technologies, la **CFDT** revendiquait l'équité entre tous les salariés des sociétés françaises du groupe. La **CFDT** s'est mobilisée afin que les intérêts de l'ensemble des salariés soient préservés. Ainsi nous étions favorables à la mise en place d'un accord d'Activité Partielle Longue Durée (APLD) mais catégoriquement opposés à une baisse des salaires et des droits des salariés par la mise en œuvre d'un APC (Accord de Performance Collective).

Avec nos collègues **CFDT Capgemini**, nous avons pesé sur la gouvernance du groupe afin d'infléchir la position de la Direction Altran.

La **CFDT**, à travers ses élus au sein de l'instance du Comité d'Etablissement Social et Economique ASO, a lancé une action judiciaire ajoutant un aléa juridique sur le transfert des salariés de ASO vers le TEC. Nous avons également fait un travail de terrain afin de remonter les craintes des salariés et répondre à leurs nombreuses interrogations.

Après toutes ces actions, le 31 décembre 2020, la **CFDT Altran** a signé 3 accords majeurs pour les salariés :

-  Un accord APLD mieux-disant que l'accord de la branche Bureaux d'Etudes. Ainsi, la plupart des salariés auront le maintien de leur salaire net. Seule une minorité de salariés (les salaires les plus élevés) aura une perte de 3%. Par ailleurs cet accord préserve l'emploi en empêchant les licenciements économiques collectifs jusqu'en décembre 2022.
-  Et deux accords modifiant l'UES Altran et la représentation des salariés permettant de sécuriser les acquis sociaux en vigueur au sein de l'UES Altran. Cela a toujours été une revendication forte de la **CFDT**, afin de ne pas créer une entité sociale « low cost » au sein des groupes Altran et Capgemini.

La **CFDT**, consciente de la gravité de la crise dans l'aéronautique, a fait le choix de préserver les emplois, les compétences et le pouvoir d'achat des salariés afin de permettre de passer cette période difficile en accompagnant les salariés par la signature d'accords protecteurs. Et, à l'occasion de la reprise de ce secteur que nous souhaitons la plus proche possible, Altran et le groupe Capgemini auront ainsi préservé leurs forces et capacités pour participer sans délai à cette reprise.